

Résolution présentée par la délégation de la République Démocratique Populaire Lao

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Le nettoyage des pays victimes de bombardements par les délégations responsables.

L'Assemblée Générale,

Rappelant les bombardements lors des guerres nombreuses ayant eu lieu du XXe siècle jusqu'à aujourd'hui, notamment par les Etats-Unis, l'Allemagne, la Chine, la Russie et Israël,

Alarmée par le danger qu'encourent les populations vivant sur des territoires contaminés par d'anciens bombardements tels que le Laos, l'Ukraine le Congo, le Liban et la Syrie, ainsi que par l'angoisse permanente des habitants de rentrer en contact avec des vestiges de bombardements,

Affirmant que le besoin de ces populations de se sentir en sécurité est nécessaire pour leur bien psychologique et leur aptitude à travailler,

Indignée que les pays responsables tels que les États-Unis et l'actuelle Russie ne mettent rien en place afin de réparer leurs torts, limitant l'agriculture des terres à risques et le développement au sein des pays victimes,

Constatant que l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme "tout individu a le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne", garantissant aux populations la sécurité au sein de leur pays n'est pas respecté puisque depuis 1964, plus de 50'000 laotiens sont morts ou blessés,

Décide que tout Etat ayant largué des bombes dans n'importe quel pays soit obligé de financer le désobusage et le déminage des pays touchés en leur envoyant de la main-d'œuvre et des fonds nécessaires afin de soutenir les victimes, cela garantissant la protection de la population.

Le texte français fait foi.